



CONSEIL GÉNÉRAL

Législature 2021-2024

13^{ème} séance

<u>Table des matières</u>	RAPPORT
1. PRÉAMBULE	1
2. PROJET	2
3. COÛTS	4
4. IMPACTS SUR LA DURABILITÉ	4
4.1. Social	4
4.2. Economique	4
4.3. Environnemental	4
5. CONCLUSION	5
6. PROJET D'ARRÊTÉ	6

**DU
CONSEIL COMMUNAL
AU
CONSEIL GÉNÉRAL**

CONCERNANT UNE DEMANDE DE CRÉDIT
D'ENGAGEMENT DE **CHF 75'000.00**
DESTINÉ AU REMPLACEMENT DE TROIS
ARMOIRES ÉLECTRIQUES À BASSE
TENSION

Madame la Présidente,
Mesdames, Messieurs,

1. Préambule

La Commune de Saint-Blaise est propriétaire de son réseau d'électricité. Celui-ci comprend, pour la desserte communale de l'énergie électrique des administré/es et PME, 99 armoires de distribution ainsi que 14 stations de transformation.

La durée d'amortissement technique de ce type d'équipement selon l'AES (Association des entreprises électriques suisses) est de 35 à 40 ans. L'amortissement financier prévu selon la LFinEC/RLFinEC est de 33 ans – 3%. En considérant une durée moyenne d'amortissement de 35 ans, nous retenons un renouvellement annuel de 3 % des installations. Ce qui correspond théoriquement, pour le réseau communal, au remplacement d'environ 3 armoires par année et d'une station transformatrice tous les 2 à 3 ans.

Compte tenu des capacités financières actuelles de la Commune et de l'état de ces infrastructures, nous vous proposons pour 2023 :

- Le remplacement de trois armoires de distribution à basse tension.

Ces éléments ont principalement été sélectionnés en fonction de leur âge. Néanmoins, plusieurs critères dont l'état de l'appareillage, l'état de l'enveloppe, la sécurité lors d'interventions, le nombre de départs, leur importance pour le réseau ainsi que les perspectives de travaux dans la zone où elles se situent sont aussi pris en compte, notamment afin de fixer les priorités.

2. Projet

Les armoires sélectionnées sont équipées d'appareillages vétustes qui ne permettent pas de couper les départs de manière séparée.

Lors du changement des armoires, il est prévu d'installer une armoire provisoire et de modifier les bouclages existants afin de réduire au minimum la durée des coupures électriques.

Les frais de génie-civil pour les installations provisoires ainsi que pour la réalisation d'un nouveau socle d'armoire sont également comptés.

Les nouvelles armoires seront par endroit plus grandes que celles existantes de façon à avoir la place nécessaire lors des futurs assainissements du réseau basse tension câblé pour lesquels la reprise des introductions sera créée de manière séparée. Celles-ci se trouvant sur des parcelles privées, des discussions auront lieu avec les propriétaires desdites parcelles.

Les éléments sélectionnés sont listés ci-après.

Armoire « Lahire 6 »



Cette armoire n'est pas équipée de réglettes avec fusibles permettant de protéger les bâtiments alimentés. Ainsi s'il devait y avoir un défaut sur un câble, tous les consommateurs reliés à cette armoire seraient coupés. Il est par conséquent prévu d'installer une armoire équipée de réglettes avec fusibles. Les câbles d'éclairage public seront également intégrés à l'armoire (actuellement boîte de dérivation sur le côté de l'armoire).

Libellé	Coûts
Matériel (armoire, appareillage, jonctions)	10'000.00
Main d'œuvre (manœuvres et construction)	8'000.00
Travaux de génie-civil	5'000.00
Total	23'000.00

Armoire « Plage 24 »



Les travaux sont similaires à l'armoire « Lahire 6 », néanmoins il n'y a pas d'éclairage public dans cette armoire.

Libellé	Coûts
Matériel (armoire, appareillage, jonctions)	9'500.00
Main d'œuvre (manœuvres et construction)	8'000.00
Travaux de génie-civil	4'000.00
Total	21'500.00

Armoire « Francs-Sujets »



Les travaux sont similaires à ceux prévus pour l'armoire « Plage 24 », néanmoins des frais de génie civil supplémentaires sont prévus afin de pouvoir modifier l'emplacement de l'armoire.

Libellé	Coûts
Matériel (appareillage, jonctions)	10'000.00
Main d'œuvre (manœuvres et construction)	8'000.00
Travaux de génie-civil	7'000.00
Total	25'000.00

Même si ces éléments ont été sélectionnés, il n'est pas impossible qu'une rocade soit faite entre les armoires afin de se coordonner avec d'autres projets.

Ces travaux seront effectués par le gestionnaire de réseau de la Commune, Eli10 SA.

3. Coûts

Libellé	Coûts (CHF)
Armoire « Lahire 6 »	23'000.00
Armoire « Plage 24 »	21'500.00
Armoire « Francs-Sujets »	25'000.00
Total HT	69'500.00
TVA	5'351.50
Total TTC (arrondi)	75'000.00

Le coût de ces travaux n'est pas pris dans le crédit budgétaire de CHF 200'000.00 car celui-ci est voté pour des travaux d'améliorations, d'assainissement ou d'extension non planifiables.

De ce fait les armoires dont le remplacement peut être planifié ne rentrent pas dans le cadre du crédit budgétaire. En revanche, cette dépense est inscrite au budget des investissements 2023.

4. Impacts sur la durabilité (social, économique et environnemental)

Social

La rénovation dans son ensemble du réseau électrique permet à la Commune de bénéficier d'une bonne alimentation et de ce fait d'un bon service à la population. Ce renouvellement permettra aussi une manipulation plus sécurisée pour les personnes qui doivent intervenir dans ces armoires.

Économique

Un renouvellement qui suit une logique de tournus permet d'avoir une projection financière des besoins concernant les armoires électriques. L'installation d'un socle d'armoire avec chambre visitable permet d'éviter d'ouvrir un sondage devant l'armoire de distribution à chaque tirage de câble.

Environnemental

Entretenir et remplacer plutôt que de tout recommencer en parallèle. Pour le recyclage des armoires, les métaux, y compris le cuivre sont récupérés et l'enveloppe est reprise par une entreprise de traitement de ces matériaux.

5. Conclusion

En conclusion, nous vous demandons de nous accorder un crédit d'engagement de CHF 75'000.00 pour le remplacement de trois armoires électriques à basse tension afin d'assurer aussi une rénovation des installations là où des rénovations de routes ou de quartiers ne sont pas prévues.

